

Réunion du 22 septembre 2023 FNPA/M

Résumé de la réunion;

18 participants : Morbihan, Charente Maritime, Arcachon.

Un tour de table permet à chaque membre d'exprimer deux ou trois préoccupations.

Au nom de APPRP, j'ai souhaité voir le projet de l'aménagement du port aboutir et besoin de clarification des zones de pêche sur les emprises des câbles du futur parc éolien. J'ai également évoqué la constitution de la ZMEL. A ce propos il semblerait que les « bretons » ne subissent pas ce genre de problème ?

Les autres sujets abordés sont les suivants

- Modification de la réglementation d'emport d'un BIB au delà de 6 miles qui serait porté à 12 miles.
- Réglementation de la pêche loisir : déclaration préalable de l'action de pêche, tenue d'un registre de toutes les prises, limitation des prises, mise en place d'un permis ou d'une licence.
- Gestion des ports départementaux : manque de concertation et d'interlocuteur, augmentation des redevances, tenue stricte des listes d'attente, renouvellement annuel des contrats. Il semblerait que les services juridiques départementaux prennent le pas sur la gestion des ports.

Importance des relations avec l'Office français de la biodiversité au sujet des zones de protection forte.

Le Ministère de la mer (rencontre avec le Ministre au Grand Pavois) semble mieux disposé à l'égard de la plaisance. Ce n'est pas le cas de la CCI de LR qui s'oppose à la création du pôle compétition au port de pêche. La CCI avait déjà rejeté la création d'un port à sec sur le même site.

Déconstruction des bateaux : un accord aurait été trouvé pour une prise en charges des frais de retirement

Après analyse des nombreuses interventions de la SNSM pour des pannes moteur ou de carburant, l'hypothèse d'un contrôle technique est évoquée ainsi que la mise en place d'un permis « voile »

Sur le secteur de la Vilaine, les plaisanciers sont suspectés de pollution avec les eaux noires et grises. Une réglementation stricte pourrait être imposée. La Fédération souhaiterait pratiquer des analyses sur différents secteurs de mouillages très fréquentés. Le site de Sablanceaux est évoqué.

La fédération appelle des candidatures pour participer à sa gestion ainsi qu'aux commissions techniques : pêche, sécurité, pollution etc.